



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 29 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Orianne DELAGUE Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) Vaire-Arcier : M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAYEREL

Étaient absents : Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guericc CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Franois : M. Eric PETIT Montfaucon : Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Rancenay : M. Michel LETHIER Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : Mme Valérie BRIOT

Secrétaire de séance : M. André AVIS

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, MP. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, MJ. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, YM. DAHOU, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

Mandataires : Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, JY. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), JP. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.

Délibération n°2014/002570

Rapport n°3.2 - Fonds Régional d'Innovation - FRI2 - Soutien au projet de la Société ARTERIAL REMODELING TECHNOLOGIES (ART)

**Fonds Régional d'Innovation - FRI2 -
Soutien au projet de la Société ARTERIAL REMODELING TECHNOLOGIES
(ART)**

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire (crédits déjà versés à BPI France)

Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec Franche-Comté BPI France (OSEO) et la Région Franche-Comté, le Fonds Régional d'Innovation 2 (FRI2) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) individuels ou collaboratifs portés par les entreprises et les laboratoires de recherche.

A ce titre, le financement du projet retenu de la société ARTERIAL REMODELING TECHNOLOGIES est déjà affecté à Franche-Comté BPI FRANCE dans le cadre du FRI 2.

Le projet de la société fait l'objet d'une affectation de crédits, à hauteur de 25 000 €, sous forme de subvention.

I. Présentation de la société ARTERIAL REMODELING TECHNOLOGIES (ART)

A/ La société

La société ART a été créée sur Besançon fin 2001 par 3 scientifiques : Antoine Lafont de la Faculté Necker (laboratoire CNRS-Université Paris 5), Michel Vert du Centre de Recherche sur les Biopolymères Artificiels (CNRS-Université de Montpellier 1) et J. Frederick Cornhill de la CCF (Cleveland Clinic Foundation). La société emploie 11 salariés.

ART conçoit et développe des « stents », dispositifs endovasculaires temporaires pour l'angioplastie coronaire et vasculaire périphérique. Les stents d'ART, en polymères d'acide lactique biorésorbables, sont développés sur la base des travaux et des brevets de l'Hôpital Necker, du Centre de Recherche sur les Biopolymères Artificiels et de la CCF, pour lesquels ART a obtenu une licence exclusive en 2002.

ART possède un savoir-faire unique dans la fabrication de stents biorésorbables. Les stents ART présentent l'avantage d'avoir un taux de résorption de l'ordre de 18-24 mois, contrairement à ses concurrents qui présentent des taux de résorption d'environ 36-48 mois. Ceci permet à l'artère de retrouver plus vite ses propriétés biomécaniques, ainsi que de permettre la pose additionnelle d'un nouveau stent au même site plus précocement.

B/ Le Marché

Les maladies cardiovasculaires sont une des premières causes de mortalité dans le monde. En septembre 2012, un rapport publié par l'organisation mondiale de la santé a démontré que 17,3 millions de morts par an étaient dues aux maladies cardiovasculaires dont 7,3 millions liées directement aux pathologies coronaires. Le marché mondial du stent coronaire est évalué à 13 milliards d'ici 2019.

Le marché est actuellement dominé par Abbott, qui en détient 30 %, aux côtés de Medtronic, Boston Scientific et Terumo. Actuellement, seules deux sociétés ont obtenu les autorisations de mise sur le marché de stents biorésorbables (ABBOTT et Elixir) et seule la société ABBOTT a débuté la commercialisation en 2013 de son stent biorésorbable.

En mars 2013, la société a signé un partenariat avec un des trois leaders mondiaux cité dans le dispositif médical.

II. Son programme de recherche : étude de faisabilité d'un stent biorésorbable ultra fin

La société ART a été créée dans le but de développer un stent biorésorbable pour le traitement de pathologies cardiovasculaires. L'objectif d'un stent est de rouvrir l'artère de façon temporaire pour permettre la bonne circulation sanguine et donc la bonne alimentation du cœur (dans le cas de stents coronaires).

Historiquement, des stents métalliques sont utilisés. Ils sont alors implantés de façon permanente dans l'artère. Les stents biorésorbables présentent l'avantage

- d'apporter le soutien mécanique nécessaire les premiers mois, puis de commencer à se démanteler pour être complètement résorbés, de façon naturelle, idéalement au bout de 24 mois. Ceci permet à l'artère de retrouver ses fonctions biomécaniques initiales,
- de réduire la durée du traitement anticoagulant et d'avoir moins de risque de thrombose tardive. Ils permettent également la réalisation d'examen d'imagerie non invasifs telle l'IRM.

Il est connu que les stents biorésorbables ont une paroi plus épaisse que les stents métalliques (150-200 μm vs. 80 μm respectivement). Il faut noter que les premiers stents métalliques avaient une épaisseur de 130-140 μm .

Il en ressort que pour les stents biorésorbables, une épaisseur de 120 à 140 μm serait optimale.

Aujourd'hui, aucune société ne propose de stents biorésorbables d'une épaisseur $< 150 \mu\text{m}$. L'objectif d'ART est de concevoir un stent ayant une épaisseur $\leq 140 \mu\text{m}$, voire idéalement de 120 μm .

Durée de projet : 6 mois

Montant total des dépenses éligibles : 144 286 €

Montant de l'aide de la CAGB proposée à ART : 25 000 €

Date de validation par la Commission Régionale d'attribution des Aides à l'Innovation : 30 mai 2014

Les autres financeurs de ce projet sont BPI France à hauteur de 22 000 € et le Conseil Régional à hauteur de 25 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 25 000 € à la société ART,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président



Reçu le - 7 OCT. 2014